



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2768 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le 8 juin dernier était déposé le projet de loi no 107, par lequel sera institué le 1er avril 2011, une agence autonome, hors du giron de la Loi sur la fonction publique.

CONSIDÉRANT QUE le SFPQ n'a pas été consulté avant le dépôt de ce projet de loi et que la structure actuelle du ministère du Revenu, au sein de la fonction publique, permet déjà la souplesse nécessaire, l'atteinte des objectifs en matière de perception et de lutte contre l'évasion fiscale, et qu'elle assure une fonction publique professionnelle et neutre au service des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'en tant que travailleur et travailleuse, j'ai choisi de faire carrière au sein de la fonction publique québécoise, ce qui ne sera plus possible à compter du 1er avril 2011 compte tenu de ce projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne comporte aucun avantage pour le personnel permanent, des pertes pour le personnel temporaire qui ne pourra ainsi accéder à la permanence et pour le personnel occasionnel qui ne pourra bénéficier de la régularisation de postes convenus lors de la dernière négociation;

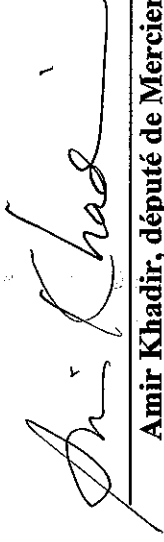
CONSIDÉRANT QU'il n'existe, pour le futur, aucune garantie que mes conditions de travail seront maintenues;

CONSIDÉRANT notre volonté de maintenir une fonction publique forte, impartiale, soumise à des règles de confidentialité et au service des citoyens du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Par conséquent et pour toutes ces raisons, je m'oppose à la création de l'Agence du revenu du Québec et demande donc le retrait du projet de loi no 107.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Amir Khadir, député de Mercier

7/10/10

Date